



Adopté par le Conseil National - Session du 6 février 2009 - MAJ 16 juin 2017

Document de référence en Oncologie à l'usage des Commissions de Qualification

Le texte ci-dessous a été validé par l'ensemble des membres des 2 commissions de qualification : 1^{ère} instance et appel en oncologie.

INTRODUCTION

Le Président de l'Ordre National souhaite l'établissement de référentiels dans les diverses disciplines médicales. Ces référentiels peuvent concerner des principes de pratiques professionnelles et des référentiels de pratiques de soins. Si dans d'autres disciplines médicales ces pratiques n'ont pas été écrites, en oncologie, la rédaction de thésaurus reprise sous l'égide de l'Institut National du Cancer (INCa) répond aux référentiels de pratiques de soins. Il importe donc d'insister plus sur les principes de pratiques professionnelles. Celles-ci sont importantes pour les Commissions Nationales de Première Instance et d'Appel qui ont à prendre des décisions quant à la délivrance d'une qualification ordinale. Approuvés par les 2 commissions, ces référentiels peuvent être étendus à l'ensemble des oncologues.

Les référentiels concernent **les connaissances, une application personnelle, une habileté pertinente, une aptitude au travail en équipe et des implications en santé publique.**

1. Connaissances

Ces connaissances aboutissent dans la filière normale, à une qualification en oncologie avec 3 options (oncologie médicale, oncologie radiothérapie et onco-hématologie). Les connaissances s'acquièrent lors du programme du Diplôme d'Etudes Spécialisées, actualisé et publié au bulletin Officiel n° 22 du 7 Juin 2007. La durée du cursus est de 5 ans, avec des enseignements généraux communs aux 3 options et des enseignements spécifiques.

Les applications en pratiques de soins sont consolidées par l'application des Recommandations nationales et des thésaurus, leur mise à jour, le respect des critères d'agrément de l'INCa en matière de radiothérapie externe, de curiethérapie et de chimiothérapie, les différents congrès et publications scientifiques et leur application lors des autorisations de mise sur le marché des médicaments.

2. Application personnelle - Habileté pertinente

Inspirés par une réflexion de la section oncologie du Conseil National des Universités (CNU), les 2 commissions proposent que le candidat doive justifier :

- de la prise en charge de plus de 100 patients par an sur une moyenne des 3 dernières années sous la responsabilité d'un praticien titulaire de la qualification,
- d'une activité intéressant des types variés de tumeurs de plusieurs spécialités d'organe différentes,
- d'une capacité à prendre une décision thérapeutique et à assurer un suivi des malades,
- d'une capacité à prendre en charge les types de cancers les plus fréquents d'une façon curative ou palliative,
- d'une capacité à participer à une consultation d'annonce.

Ces éléments sont donnés à titre indicatif et peuvent être modulés pour quelques cas particuliers.

3. Aptitude au travail en équipe

Le candidat doit témoigner d'un exercice pluridisciplinaire avec une participation effective aux Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP), une collaboration effective au sein d'une équipe de plusieurs oncologues et spécialistes dans la pratique quotidienne et participer à la rédaction de référentiels et prouver sa participation active à un réseau de cancérologie territorial et/ou régional de cancérologie. Cela suppose une aptitude à gérer, à communiquer un dossier médical et assurer une traçabilité des actes médicaux.

Le candidat doit témoigner d'une activité coordonnée avec une équipe de soins (infirmiers, kinésithérapeutes,...).

Il doit montrer son aptitude à une délégation éventuelle des tâches médicales et ce dans la continuité des soins.

4. Santé publique

Le candidat doit manifester un intérêt aux actions de santé publique en cancérologie.

Pour ceux qui n'ont pas suivi la filière, il est nécessaire qu'ils possèdent les **connaissances théoriques** mentionnées dans la maquette du DES et acquis les **techniques professionnelles** qui peuvent être obtenues par une valorisation des acquis professionnels.

Critères de la Commission de qualification

1. Connaissances

Nécessité d'avoir acquis des diplômes universitaires dans la discipline et l'option, plus des congrès ou formations.

L'idéal serait que les candidats puissent avoir une formation identique à celle délivrée lors du DES. En fait, pour des raisons administratives (interdiction de s'inscrire à un DES actuellement pour un médecin généraliste qui a quitté la filière universitaire), les commissions acceptent des formations sous forme de DU, actuellement 1 DU de cancérologie générale + une formation "technique" comme celle délivrée lors du cours de chimiothérapie organisée par l'Institut Gustave Roussy (IGR), soit 2 formations requises. Pour des médecins souhaitant devenir oncologue radiothérapeute, il n'existe pas d'équivalent à la formation de chimiothérapie de l'IGR, par contre l'obtention du DIU de radiothérapie de haute technicité.

L'idéal serait la mise en place de passerelles avec des autorisations à s'inscrire à des diplômes universitaires de 3^e cycle de type DES au moins pour l'assistance aux cours théoriques et trouver une solution adaptée pour permettre à ces médecins (déjà en pratique professionnelle) de valider les stages demandés par ces formations.

Pour les médecins généralistes demandant leur qualification en oncologie médicale, la validation de l'examen certifiant pour l'oncologie médicale de l'ESMO, est fortement recommandée (ESMO Examination for Medical Oncologists : <http://www.esmo.org/Career-Development/ESMO-Examination>). Il deviendra obligatoire dès que la version française sera disponible.

La participation à 3 Congrès Nationaux ou Internationaux de Cancérologie générale (Ex. Forum de Cancérologie, ESMO, ASCO) est recommandée durant les 5 dernières années.

2. Techniques professionnelles

Pour ceux qui n'ont pas suivi la maquette du DES, il convient que les intéressés aient au minimum 10 ans d'expérience professionnelle dans la qualification demandée, correspondant à 8 ans d'équivalent temps plein dans les services agréés pour la discipline (cf. critères du Collège National des Enseignants de Cancérologie). Sur ces 8 ans, il est indispensable qu'au moins deux ans aient été effectués dans un service qualifiant hospitalo-universitaire pour la discipline sollicitée + un stage de 6 mois dans un service qualifiant en radiothérapie pour ceux demandant la qualification en oncologie médicale ou un stage de 6 mois dans un service qualifiant en oncologie médicale pour ceux demandant une qualification en oncologie-radiothérapie. Le suivi de ces stages peut poser des problèmes pour les médecins, souvent en activité professionnelle salariée ou en pratique libérale. Dans ces conditions, une équivalence temps plein sur plusieurs années peut être acceptée. Ces éléments sont donnés à titre indicatif et peuvent être modulés pour quelques cas particuliers.

3. Évaluation de la capacité à définir ou adapter une stratégie thérapeutique pour les candidats à la spécialité d'oncologie.

Un rapport critique d'évaluation rempli par les responsables universitaires de la spécialité où le candidat a effectué ses stages doit être mis à disposition pour les membres des commissions de qualification.

Ce rapport d'évaluation permettra entre autres de répondre aux aspects 3. et 4. c'est à dire à l'aptitude **au travail en équipe**, à l'intérêt du praticien vis-à-vis des **actions de santé publique en cancérologie** et il devra préciser les **capacités d'autonomie dans la décision et la conduite des traitements**.